

L'hon. M. HAIG: A Brandon; et qui va payer les frais? A l'heure actuelle vous voulez que le gouvernement provincial solde la note?

M. JOLLIFFE: Je ne puis répondre à la question.

L'hon. M. HAIG: Qui peut y répondre?

L'hon. M. ROEBUCK: Apparemment ce témoin ne peut le faire.

L'hon. M. HAIG: Je crois avoir droit de le savoir. C'est son ministère qui les a amenés au pays de sorte qu'il devrait pouvoir nous dire qui peut répondre à la question. Il devrait le savoir. Il est un des hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Prétendez-vous n'avoir rien à faire sur ce point, monsieur Joliffe?

M. JOLLIFFE: Le mouvement est sous la direction du ministère du Travail.

L'hon. M. HAIG: Alors vous n'avez rien à y voir?

M. JOLLIFFE: Non, nous n'avons rien à voir au transport par le ministère du Travail.

L'hon. M. HAIG: Alors il nous faudra nous adresser au ministère du Travail.

M. JOLLIFFE: Je crois que ces Polonais souffrent de tuberculose et la situation est grave.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de M. McNamara sera ici demain. M. McNamara ne peut venir en personne, mais son représentant sera présent.

L'hon. M. CRERAR: C'est le ministère du Travail qui a fait le choix de ces gens?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Et le rôle joué par la Division de l'immigration a été d'appliquer les règlements, médicaux et autres?

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Et qui a payé leurs dépenses; le gouvernement anglais?

M. JOLLIFFE: Oui; je le crois.

L'hon. M. CRERAR: Savez-vous combien ne répondaient pas aux exigences médicales à leur arrivée ici?

Le PRÉSIDENT: Il a dit environ 70.

M. JOLLIFFE: Nous en avons trouvé 70. Ils furent radiographiés à leur arrivée au Canada et un certain nombre éveillèrent nos soupçons, au delà de 70; mais l'examen officiel a fixé le nombre à environ 70.

L'hon. M. CRERAR: Vous dites que présentement une couple d'équipes du ministère du Travail sont outre-mer pour en examiner quelques autres?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: C'est-à-dire, au seul point de vue du travail agricole?

M. JOLLIFFE: Exactement.

L'hon. M. CRERAR: Pouvez-vous nous dire quelle compétence agricole on exige et comment ces Polonais la possèdent?

M. JOLLIFFE: Bien, il leur faut être des ouvriers agricoles expérimentés. Les représentants du ministère du Travail qui sont allés outre-mer l'automne dernier et qui y sont présentement examinent ces hommes individuellement afin de déterminer s'ils ont de l'expérience dans les travaux agricoles.

L'hon. M. CRERAR: Bien, il peut se présenter à eux un gaillard robuste, de forte carrure et de bon physique et ils peuvent lui demander: "Avez-vous de l'expérience dans les travaux agricoles?" L'individu qui veut quitter la Grande-Bretagne dira: "Oh, oui; je suis cultivateur." Comment peut-on s'en assurer?

M. JOLLIFFE: Il est difficile de répondre à cette question.

L'hon. M. HAIG: Il vaudrait mieux poser la question au ministre du Travail.

L'hon. M. CRERAR: J'aborde un autre point.